

## Actes de ventes en la forme administrative



## Actes de ventes en la forme administrative



### CONTEXTE

Dans le cadre des mutations foncières, les Maîtres d'Ouvrages Publics ont la possibilité de transférer la propriété par actes de ventes en la forme administrative.



### PRÉREQUIS

Disposer d'une expérience des opérations d'aménagement ou d'infrastructure linéaire.



### A L'ISSUE DU STAGE, LES PARTICIPANTS SERONT EN MESURE :

- d'appréhender l'ensemble des dispositifs existants,
- d'évaluer leur portée juridique,
- d'apprécier les avantages et/ou les inconvénients de leur mise en œuvre.



### INTERVENANTS

#### Coordination : Joël GRENIER

27 ans d'expérience - spécialiste de la maîtrise foncière

#### Animation : Marine BELIN

Spécialiste des questions juridiques et administratives foncières



### DATE ET LIEU

**05 et 06 juin 2019**  
2 jours (14h) - Paris



### PUBLIC

Responsables fonciers, chargés d'opérations foncières et immobilières, gestionnaire de patrimoine, assistant(e).



### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Transmission des connaissances par des exposés, retours d'expériences et analyse de la jurisprudence, mise en situation et analyse de documents concrets.



### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Mini-Maxi : 5-15



### COÛT DE LA FORMATION

1 200€ HT (pauses et déjeuners inclus)



### 5 juin 2019

**9h00** Introduction et présentation de la session

**9h30** **Principes et conditions de mise en œuvre :**

- Recherches des propriétaires réels,
- Rôle du Cadastre,
- Rôle du Service de la Publicité Foncière,
- Grands principes du décret du 4 janvier 1955 relatif à la publicité foncière.

#### Négociations foncières :

- Incidences sur les formalités de transfert,
- Rôle de France Domaine,
- Rôle du Géomètre-Expert,
- Mesures nécessaires pour le transfert de propriété.

**12h00** Pause déjeuner

**14h00**

- Etat Civil (Naissances, Décès, Mariages et PACS, Contrats),
- Etat parcellaire (Réalisation, Consolidation, Sécurisation),
- Authentification de l'acte (Qui ? Comment ?),
- Représentations dans l'acte (Qui ? Comment ?).

**17h30** Fin de la première journée



### 6 juin 2019

**9h00**

#### Rédaction de l'acte :

- Grands principes,
- Acte normalisé,
- Acte partie 1,
- Acte partie 2,
- Comparution,
- Désignation du bien,
- Prix – ventilation,
- Conditions particulières.

#### Publication de l'acte :

- Service de la publicité foncière – contrôle,
- Rejet,
- Refus,
- Conséquences.

**12h00** Pause déjeuner

**14h00** Incidences fiscales  
Etudes de cas - Travaux pratiques : 3 à 5 ateliers de rédaction

**17h00** Fin de la formation

